RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) 2017/693 de la Commission du 7 avril 2017 modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) nº 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de bitertanol, chlorméquat et tebufenpyrad présents dans ou sur certains produits

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 101 du 13 avril 2017)

Page 12, à l'annexe, point 1 b), dans le tableau remplaçant la colonne relative au chlorméquat de l'annexe II du règlement (CE) nº 396/2005, en ce qui concerne les numéros de code 1030000 à 1030990:

au lieu de:

«1030000	**Œufs d'oiseaux**	**0,01** (*)»
1030010	Poules	
1030020	Canes	
1030030	Oies	
1030040	Cailles	
1030990	Autres	

lire:

«1030000	**Œufs d'oiseaux**	**0,1**»
1030010	Poules	
1030020	Canes	
1030030	Oies	
1030040	Cailles	
1030990	Autres	